À travers les périodiques

Voici une excellente semaine, tout à fait favorable au «Mauvais Esprit», dont je souhaite l'avènement puisqu'il est définitivement réhabilité par les réalisations de l'autre.

N'est-ce pas en vertu de ce dernier que le général Debeney (mettez-vous donc au garde-à-vous, je vous prie) écrit à propos d'une enquête sur les livres de guerre cette phrase savoureuse: «Il faudrait que les écrivains s'attachent (sic) à mettre en lumière le côté noble de la guerre.» Et plus loin: «Leur talent saura animer ces tableaux et y introduire l'attrait du romanesque.»!!

Voilà ce qui s'appelle parler; on ne peut plus ingénument préconiser le bourrage des crânes.

Cependant les conseils du général ne semblent guère être suivis, si l'on considère les derniers succès remportés par les ouvrages qui ont flétri le plus grand crime des hommes. Quant à la propagande orale, elle se manifesta de façon magistrale au procès Guillot où Han Ryner, Georges Pioch, Félicien Challaye, l'abbé Bach et le pasteur Roser qui ne marchent pas avec leurs troupeaux défendirent ardemment la question à l'ordre du jour: «L'objection de Conscience».

Marcel Theureau, dans la *Voix Libertaire*, fait une copieuse narration de ce que fut ce procès dont la conclusion n'est pas pour nous étonner, mais dont le retentissement sera sans doute plus grand que ne l'eussent désiré les juges. *Le Libertaire* avait d'ailleurs relaté le procès avec des commentaires fort spirituels.

Dans *Monde, Léon Werth nous parle du nouveau culte du Bourgeois pour la peinture. Comme il le dit très justement, «la spéculation et le snobisme combinés ont donné au tableau une force de pénétration qu'on ne lui avait point encore connue.»*

J'ai beaucoup goûté dans *l'En dehors*, qui débute par une fresque de haute tenue signée d'Armand, un article d'Edouard Bertran sur le Banditisme anarchiste. Rappelant le fameux classement de Maxwell qui divise les criminels en deux catégories: «le rétrograde» et «l'antérograde», Bertran nous montre, et sans aucun paradoxe, l'esprit conservateur réactionnaire, rétrograde, en un mot, de ceux dont la criminalité dépend de raisons tout autres qu'une détermination due au mauvais ordre social. Je suis pleinement de son avis. La pègre devient d'ailleurs aussi vulgaire que la bourgeoisie. Plus ça va, plus elle s'acoquine avec son époque; les escarpes parlent le langage de nos dramaturges: honneur, jalousie, courage; les bals musettes, chers à Francis Carco, sont remplis de têtes à képis: «bien élevés», ces gars-là eussent fait d'excellents adjudants.

Dans *Le Semeur*, Barbé flétrit «l'opinion publique» et démontre son mécanisme agencé par des intérêts particuliers. Une grande page est consacrée à l'objection de conscience, à Guillot, à Odéon; Romain Rolland et Victor Marguerite soulignent le geste de l'objecteur en quelques lignes courageuses et puissantes. Nous voilà loin, avec eux, de tous ces pacifistes-eunuques, bêlants, jésuites à réticences, qui répondent chaque fois que la question leur est posée: «Oui, je suis contre la guerre, en principe... car enfin.. si on nous attaquait!»

J'ai beaucoup goûté le bref article de Christian Libertarios dans la *Voix Libertaire*. L'auteur nous rappelle trois inepties que les patriotes professionnels servaient quotidiennement à l'arrière, gendarme de l'avant. En voici une qui fut composée par Théodore Botrel:

«Je vous salue Rosalie pleine de charmes. La victoire est avec nous. Vous êtes bénie entre toutes les armes. Que votre pointe qui fouille les entrailles des Boches soit bénie. Ainsi soit-il.»

Je vous laisse le plaisir de lire les deux autres insanités,

celle d'Henri Lavedan (un Credo, ma foi) et l'autre, un Pater Noster, qui débute ainsi: «Notre Joffre, qui êtes au feu.»!!!

Aurèle Patorni.

N. B. — J'apprends à l'instant la condamnation du récent objecteur: Odéon, plus rigide que le Conseil de Guerre, exécuteur de Guillot, où la défense put être entendue, le conseiller à la Cour d'Appel qui présidait s'opposa à tout développement des témoins pouvant justifier l'attitude de l'accusé. Malgré l'éloquence de Me Torrès, qui déposa des conclusions pour protester contre cette atteinte aux droits de la défense, celle-ci fut une fois de plus tenue pour nulle et non avenue.

A. P.